



Acte télétransmis en préfecture  
le : 10 FEV. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITÉ

Acte publié électroniquement  
le : 10 FEV. 2023

**DÉLIBÉRATION N° 1**

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal  
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SÉANCE DU 7 FEVRIER 2023**

OBJET : Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration du CCAS au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement au Vice-président (art. r123-21 et r123-22 du code de l'action sociale et des familles)

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	10
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

*Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 31 janvier 2023 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 7 février 2023, dans la salle Gabriel Péri située au 2<sup>ème</sup> étage en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.*

**Administrateurs présents :**

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Monsieur Joël BARDEL, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

**Administrateurs représentés :**

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente par Madame Martine ROUCHON  
Monsieur Olivier FEVRIER par Madame Marie COMBELLE

**Administrateur absent: /**

**Administrateur excusé : /**

Monsieur François LASSALLE-CLAUX

*Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit*

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE  
POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET  
EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT**

***(ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)***

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R 123-21 et R123-22,

VU la délibération n° 24 du 2 septembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale portant élection du Vice-président,

VU la délibération n° 25 du 2 septembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration du CCAS au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement, au Vice-président,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer le Conseil d'Administration du CCAS des décisions prises dans le cadre de cette délégation dont notamment des attributions des prestations d'aides facultatives dont les situations le nécessitent et suivant rapports circonstanciés,

Les explications de Madame la Vice-Présidente entendues et sur sa proposition,

**PREND ACTE**

ARTICLE Des décisions municipales, du 15 novembre 2022 au 31 décembre 2022,  
UNIQUE : suivantes,

1. Aides nominatives :

Nature des aides	Nombre de familles	Montant total en euros
Aides alimentaires	19	2 410
Aides financières	12	7 557.35

Fait et délibère, les jours mois et an que dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.

Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON

Vice-présidente du CCAS

**Acte à classer****20230201**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-02-10T16-21-13.00 ( MI243109745 )

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20230207-20230201-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration du CCAS AU Vice-président, et en cas d'absence ou d'empêchement au Vice-président.

Date de décision : 07/02/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées  
5.2.2. autres

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : délibération décision du VP.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/02/23 à 16:21

Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile

Transmis

Date 10/02/23 à 16:21

Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile

Accusé de réception

Date 10/02/23 à 16:26

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration du CCAS AU Président, et en cas d'absence ou d'empêchement au Vice-président.

---

**Date de transmission de l'acte :** 10/02/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/02/2023

---

**Numéro de l'acte :** 20230201 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 092-269200424-20230207-20230201-DE

---

**Date de décision :** 07/02/2023

**Acte transmis par :** Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assembles  
5.2.2. autres